

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA SEINE MARITIME

ARRONDISSEMENT DE ROUEN

COMMUNE DE SAINT MARTIN DU VIVIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
 CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 10 avril 2024 Sous la présidence de MERLIN Gilbert, maire Date de convocation : 4 avril 2024 Secrétaire de séance : Véronique FRANCOIS	Nombre de conseillers en exercice : 19 Nombre de conseillers présents : 15 Nombre de votants : 18 Pour : 18 Contre : 0 1.0/04.10
---	---

Étaient présents : Mmes Valérie Berthéol, Béatrice Blampied, Véronique François, Anne Debaisieux, Delphine Lambert, Martine Scheben, MM. Gilbert Merlin, Gilles Assenard, Edouard Minier, Dominique Tamarelle, Thierry Hebert, Pascal Peltier, Philippe Brument, François Fleury, Arnaud Baligout.
Étaient absents excusés : Mme Florence Emery (donne pouvoir à M. Pascal Peltier), Sandy Dupuis (donne pouvoir à Mme Valérie Berthéol), MM. Johan Delacroix (donne pouvoir à M. François Fleury),
Étaient absents : Mme Séverine Ouvry

Objet : Comptes de gestion 2023 – Budget Principal de la Commune - Approbation

Exposé des motifs valant note explicative de synthèse au sens de l'article L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Madame Valérie BERTHEOL, Adjointe au Maire en charge des finances présente les comptes de gestion du budget principal de la Commune pour l'exercice 2023.

Après s'être assurée que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget principal,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Ces documents sont conformes aux comptes administratifs 2023. Il est donc proposé au conseil municipal de les approuver.

		Dépenses	Recettes	Solde
Réalizations de l'exercice	Fonctionnement	1 377 152,14 €	1 886 945,05 €	509 792,91 €
	Investissement	229 130,71 €	638 445,19 €	409 314,48 €
		+	+	
Reports N-1	Fonctionnement (002)	- €	749 299,56 €	749 299,56 €
	Investissement (001)	- €	211 883,10 €	211 883,10 €
		=	=	
Total		1 606 282,85 €	3 486 572,90 €	1 880 290,05 €
Restes à réaliser	Investissement	719 177,86 €	0 €	719 177,86 €
Résultat Cumulé	Fonctionnement	1 377 152,14 €	2 636 244,61 €	1 259 092,47 €
	Investissement	948 308,57 €	850 328,29 €	-97 980,28€
	Total cumulé	2 325 460,71 €	3 486 572,90 €	1 161 112,19 €

Aussi, il vous est proposé D'ADOPTER LA DELIBERATION SUIVANTE :

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.1612-12,

Vu l'instruction budgétaire M57 ;

Considérant que le Conseil municipal entend, débat et arrête les comptes de gestion des receveurs,

Considérant que le compte de gestion du budget principal, transmis par le trésorier de la Commune a fait l'objet d'une présentation,

Après en avoir délibéré,

➤ **DE DÉCLARER**, que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2023, par le trésor public, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part pour le budget principal.

Ampliation de la présente délibération sera déposée à la Préfecture de la Seine-Maritime.



The image shows a circular official stamp of the Municipality of Saint-Martin-du-Vivier, Seine-Maritime. The stamp features a central emblem with a figure on horseback, surrounded by the text 'MAIRIE DE SAINT-MARTIN-DU-VIVIER' and 'Seine-Maritime'. A large, stylized signature in black ink is written over the stamp.

Gilbert MERLIN